BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3416

63 – PUY-DE-DÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

Ventes et cessions

809 779 572 RCS Clermont-Ferrand.
BOIS JOLI.
Forme : Société civile immobilière.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 1, Route de Clermont, 63610 Besse-et-Saint-Anastaise.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE du 30 juin 2026, La société BOIS JOLI, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 1 Route de Clermont, 63610 BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 809 779 572 RCS CLERMONT-FERRAND, et la société CJ LOC, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, dont le siège social est Gare du Télécabine – Super Besse 63610 BESSE ET SAINT ANASTAISE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 522 668 532 RCS CLERMONT FERRAND, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société BOIS JOLI par la société CJ LOC. La société BOIS JOLI ferait apport à la société CJ LOC de la totalité de son actif, soit 598 518,63 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 572 380,70 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 26 137,93 euros arrondi à 26 138 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société BOIS JOLI depuis le 1er janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société CJ LOC. La société BOIS JOLI sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée à la date de réalisation définitive de la fusion..